



**PORT DE  
BANDOL**

**COMMISSION D'ATTRIBUTION  
DES AUTORISATIONS  
D'AMARRAGE**

SEML SOGEB  
6 quai du port  
83 150 BANDOL  
Capital : 712500€

(+33)4 94 29 42 64  
[accueil@portbandol.fr](mailto:accueil@portbandol.fr)  
<http://portbandol.fr>  
RCS Toulon 333006138

PV de réunion

**5 octobre 2023 à 11h00**

Membres présents :

	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e)
M. ROCHETEAU Philippe (PDG de la SOGEB)	X		
M. CHOREL Jean-Pierre (Adjoint au port)	X		
Mme. BOURON Valérie (Administratrice de la SOGEB)	X		
M. FARNAUD Jean-Pierre (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)		X	
M. REVOL Thierry (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)		X	
M. GIVAUDAN Gérard (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)	X		
M. LADISLAS Jean-Vincent (maître de port principal de la SOGEB)	X		

Secrétaire :

- M. GAUTIER (Directeur administratif et financier de la SOGEB)

Le quorum d'au moins 4 membres présents est atteint et la commission peut valablement délibérer.

**1. Ordre du jour**

- Avis à donner sur l'attribution de garanties d'usage,
- Questions diverses,

**2. Avis à donner sur l'attribution de garanties d'usage**

Après avis favorable du conseil portuaire du 20 septembre 2021, le conseil municipal du 1er octobre 2021 a approuvé une nouvelle convention de quasi-régie liant la commune de Bandol et la SOGEB. Il a également autorisé la SOGEB à lever des garanties d'usage selon des modalités prévues par le


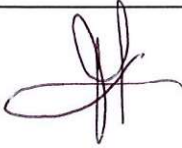
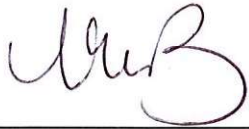

Dès lors, considérant,

- les garanties d'usage créées par le conseil portuaire du 21 octobre 2021,
- les attributions confirmées, refus exprimés ou constatés après les attributions faites,
- les résiliations et reprises de contrats intervenues jusqu'à ce jour,
- les modifications contractuelles intervenues jusqu'à ce jour,
- les demandes de renouvellement enregistrées par la SOGEBBA conformément aux dispositions de l'article 17.2 du règlement général du port,
- des demandes de première inscription enregistrées par la SOGEBBA conformément aux dispositions de l'article 17.1 du règlement général du port,
- et enfin les postes d'amarrage disponibles,

Il est proposé à la commission d'émettre un avis favorable à l'attribution par la SOGEBBA d'une garantie d'usage à 9 inscrits sur la liste d'attente tels qu'ils ressortent de la liste d'attente reprise ci-après (attributaires en bleu dans la liste). Ces garanties d'usage prendront effet à compter du 1er janvier 2024.

N° d'ordre	Rang	Date inscr.	Renouvelé le	Civilité abrégé	Nom	Prénom	Type de client	Lieux désirés	N° Poste
1393	1	12/10/2021	07/02/2023				Plaisanciers	GU / 20.00 X 6.00	378
1688	2	14/10/2021	08/02/2023				Plaisanciers	GU / 20.00 X 6.00	
1770	1	20/10/2021	15/02/2023				Plaisanciers	GU / 16.00 X 5.20	008
1927	1	04/02/2022	12/01/2023				Plaisanciers	GU / 15.00 X 5.00	387
1932	2	15/02/2022	11/01/2023				Plaisanciers	GU / 16.00 X 5.20	
2092	2	19/09/2022	05/01/2023				Plaisanciers	GU / 15.00 X 5.00	390
2122	3	16/11/2022	16/01/2023				Plaisanciers	GU / 16.00 X 5.20	
2151	3	09/01/2023	09/01/2023				Plaisanciers	GU / 15.00 X 5.00	
2215	3	03/04/2023	03/04/2023				Plaisanciers	GU / 20.00 X 6.00	
2232	4	22/05/2023					Plaisanciers	GU / 15.00 X 5.00	
2244	1	21/08/2023					Plaisanciers	GU / 11.00 X 4.00	336
2245	1	30/08/2023					Plaisanciers	GU / 10.00 X 3.65	318
2249	2	06/09/2023					Plaisanciers	GU / 10.00 X 3.65	
2254	1	08/09/2023					Plaisanciers	GU / 13.00 X 4.50	015
2257	1	14/09/2023					Plaisanciers	GU / 08.00 X 3.00	243
2262	1	22/09/2023					Plaisanciers	GU / 09.00 X 3.25	076
2263	5	26/09/2023					Plaisanciers	GU / 15.00 X 5.00	

Comme exposé ci-dessus, en application des dispositions de l'article 18 de l'arrêté municipal n° 16 du 23 décembre 2021 valant règlement général du port de plaisance de Bandol, et afin de permettre un traitement plus fluide des attributions, il est convenu que si la personne retenue ne donne pas de suite favorable ou ne répond pas dans le délai imparti, la place sera proposée au demandeur suivant dans la

Nom et prénom	Signature
ROCHETEAU Philippe	
CHOREL Jean-Pierre	
BOURON Valérie	
FARNAUD Jean-Pierre	ABSENT
REVOL Thierry	ABSENT
GIVAUDAN Gérard	
LADISLAS Jean-Vincent	